

IDS	Règles générales concernant la description bibliogr.	Version
2: Cat.f. partie I A	Table des matières	30.04.09

1. Règles générales concernant la description bibliographique

1.0. Règles générales.....	2
1.0A. Sources pour la description bibliographique	2
1.0B. Structure de la description bibliographique	2
1.0C. Ponctuation	3
1.0D. Profondeur de la description bibliographique.....	6
1.0E. Langue et écriture de la description bibliographique.....	6
1.0F. Graphies fautives.....	7
1.0G. Accents et signes diacritiques.....	7
1.0H. Documents présentant plusieurs sources d'information principales	7
1.0H1. Documents en une seule partie	7
1.0H2. Documents en plusieurs parties / en plusieurs volumes.....	8
1.10. Documents constitués de plusieurs types de supports différents	9
1.10C. Ensembles multisupports	9
1.10C1. Indication générale du type de document.....	9
1.10C2. Description matérielle	10
1.10C3. Notes	11
1.10D. Description à plusieurs niveaux.....	11
IDS 1.10E. Autres éléments des notices décrivant des ensembles multisupports.....	11

IDS 2: Cat.f. partie I A	Règles générales concernant la description bibliogr. 1.0. Règles générales	Version 30.04.09
-----------------------------	---	---------------------

1.0. Règles générales

1.0A. Sources pour la description bibliographique

1.0A1. Comme la détermination de la source d'information principale pour la description bibliographique dépend du type de support à cataloguer, chaque chapitre des parties I A et B spécifie la source d'information principale pour chaque support ou chaque forme de publication. (Voir, par exemple, le par. **2.0B1** pour la détermination de la source d'information principale pour les livres.)

Une source d'information principale peut être en une seule partie, par exemple la page de titre, mais peut également comporter plusieurs parties, par exemple le générique de début et le générique de fin pour les films. Pour l'établissement de la description bibliographique, les informations extraites de la source d'information principale ont la priorité sur les informations tirées de toute autre source.

Si un ordre de priorité est mentionné pour les autres sources d'information, il doit être respecté. Une ou plusieurs sources sont prescrites pour chaque zone. Les informations qui ne sont pas tirées de ces sources d'information prescrites sont transcrites entre crochets.

1.0A2. Documents sans source d'information principale. Lorsqu'aucune partie du document ne contient des données pouvant être utilisées pour l'établissement de la description bibliographique, les informations nécessaires sont reprises d'une source au choix, par exemple l'ensemble du document ou un ouvrage de référence bibliographique. Cette méthode peut s'avérer nécessaire dans le cas de documents imprimés pour lesquels la page de titre est perdue, ou de recueils d'imprimés et de petites publications qui ont été regroupés en un dossier par la bibliothèque et sont catalogués comme un seul document.

1.0B. Structure de la description bibliographique

1.0B1. La description bibliographique est subdivisée en plusieurs zones énumérées ci-dessous.

- Zone 1 Titre et mention de responsabilité
- Zone 2 Edition
- Zone 3 Mentions spécifiques au type de document (ou au genre de publication)
- Zone 4 Adresse bibliographique
- Zone 5 Description matérielle (collation)
- Zone 6 Collection
- Zone 7 Notes
- Zone 8 Numéro normalisé et modalités d'acquisition

Chaque zone est subdivisée en plusieurs éléments. Les éléments sont décrits dans les chapitres qui traitent des différentes zones.

IDS 2: Cat.f. partie I A	Règles générales concernant la description bibliogr. 1.0. Règles générales	Version 30.04.09
-----------------------------	---	---------------------

1.0C. Ponctuation

1.0C1. Chaque zone, à l'exception de la première, des zones de notes et de celle du numéro normalisé, est introduite par un point, un espace, un tiret, un espace, à moins que la zone ne soit placée à la ligne.

Chaque élément est introduit ou encadré par les signes de ponctuation prescrits.

Le signe de ponctuation prescrit est précédé et suivi d'un espace, à l'exception de la virgule et du point qui sont uniquement suivis d'un espace.

Devant le premier élément de chaque zone figurent un point, un espace, un tiret, un espace, à l'exception du premier élément de la première zone et du premier élément d'une zone placée à la ligne. Si le premier élément d'une zone manque, le point, espace, tiret, espace se place devant le premier élément présent. Dans ce cas, les signes de ponctuation qui introduisent cet élément sont omis.

Les parenthèses () et crochets [] constituent un seul signe graphique. Un espace est donc introduit devant le signe d'ouverture et derrière le signe de fermeture des parenthèses ou des crochets.

Les informations qui ne sont pas tirées des sources d'information prescrites sont saisies entre crochets, par ex. [Zurich].

Les indications incertaines sont signalées par un point d'interrogation à l'intérieur des crochets.

[Zurich?]

Tous les éléments, même les éléments juxtaposés dans la même zone, sont placés dans des crochets séparés.

[London] : [Phipps], [1870]

L'omission d'une partie d'un élément est signalée par des points de suspension, c'est-à-dire par trois points ... Ces points de suspension sont précédés et suivis d'un espace.

Les zones ou éléments omis ne sont pas signalés par des points de suspension.

Les signes de ponctuation qui, sur le document, figurent à l'intérieur ou à la fin d'un élément sont maintenus ; la ponctuation prescrite pour la description bibliographique est tout de même saisie.

Si le titre dans son entier est placé entre parenthèses, on ne les transcrit pas. Cette règle est valable pour toutes les zones et sous-zones qui entrent dans l'index des titres (voir le [chapitre 21.50.1](#)).

Quo vadis? : a narrative from the time of Nero

IDS 2: Cat.f. partie I A	Règles générales concernant la description bibliogr. 1.0. Règles générales	Version 30.04.09
-----------------------------	---	---------------------

(1.1B6.) Les lettres isolées ou les initiales sont transcrites sans espace, qu'elles soient séparées ou non par des points.

ALA rules for filing catalog cards
T.U.E.I. occasional papers in industrial relations
Works of S.J. Perelman

Schéma de ponctuation pour la description bibliographique

∪ signifie un espace

Les signes de séparation de zones .∪-∪ sont générés automatiquement par le système ou le système place la zone suivante à la ligne.

La ponctuation à l'intérieur des zones est, à quelques exceptions près, générée automatiquement à partir de la codification des données. Les chapitres relatifs aux différentes zones signalent les signes de ponctuation qui sont générés automatiquement et ceux qui doivent être saisis à la main.

Zone du titre et de la mention de responsabilité

L'indication générale du type de document est placée entre crochets.

Chaque titre de supplément ou titre de section est précédé d'un point, espace .∪

Chaque titre parallèle est précédé d'un espace, signe égal, espace ∪=∪

Chaque complément du titre est précédé d'un espace, deux-points, espace ∪:∪

La première mention de responsabilité est précédée d'un espace, barre oblique, espace ∪/∪

Chaque mention de responsabilité suivante ayant une fonction différente est précédée d'un espace, point-virgule, espace ∪;∪

Chaque mention de responsabilité suivante ayant la même fonction est précédée d'une virgule, espace ,∪

La zone de l'édition est précédée d'un point, espace, tiret, espace .∪-∪

Zone de l'édition

La première mention de responsabilité est précédée d'un espace, barre oblique, espace ∪/∪

Chaque mention d'édition suivante est précédée d'une virgule, espace ,∪

La zone contenant les mentions spécifiques au type de document est précédée d'un point, espace, tiret, espace .∪-∪

Zone particulière à certains types de document

Voir le [chapitre 3, Documents cartographiques \(données mathématiques\)](#), et le [chapitre 12, Publications en série \(numérotation\)](#).

IDS 2: Cat.f. partie I A	Règles générales concernant la description bibliogr. 1.0. Règles générales	Version 30.04.09
-----------------------------	---	---------------------

La zone de l'adresse bibliographique est précédée d'un point, espace, tiret, espace .-␣

Zone de l'adresse bibliographique

Chaque nom de lieu suivant est précédé d'un espace, point-virgule, espace ␣;␣

Le nom de l'éditeur est précédé d'un espace, deux-points, espace ␣:␣

La date de publication ou la date de diffusion sont précédées d'une virgule, espace ,␣

La zone de la description matérielle (collation) est précédée d'un point, espace, tiret, espace .-␣

Zone de la collation

La mention d'illustration est précédée d'un espace, deux-points, espace ␣:␣

Le format est précédé d'un espace, point-virgule, espace ␣;␣

La mention de matériel d'accompagnement est précédée d'un espace, signe plus, espace ␣+␣

Les détails physiques du matériel d'accompagnement sont mentionnés entre parenthèses

Zone de la collection

La mention de responsabilité est précédée d'un espace, barre oblique, espace ␣/␣

La numérotation à l'intérieur de la collection est précédée d'un espace, point-virgule, espace ␣;␣

Chaque titre de sous-collection est précédé d'un point, espace .␣

L'indication d'ordre et le titre d'une sous-collection sont séparés par une virgule, espace ,␣

La numérotation à l'intérieur de la sous-collection est précédée d'un espace, point-virgule, espace ␣;␣

La zone de la collection est placée entre parenthèses (...)

Zone des notes

Zone du numéro normalisé et des modalités d'acquisition

Chaque nouvel ISBN est précédé d'un point, espace, tiret, espace .-␣

Les mentions relatives au genre de reliure figurent entre parenthèses.

IDS 2: Cat.f. partie I A	Règles générales concernant la description bibliogr. 1.0. Règles générales	Version 30.04.09
-----------------------------	---	---------------------

1.0D. Profondeur de la description bibliographique

Le niveau normal est un niveau standard sur lequel les bibliothèques des hautes écoles réunies au sein d'IDS (Informationsverbund Deutschschweiz) se sont accordées et qu'elles doivent obligatoirement appliquer. Ce chapitre et les suivants traitent du niveau normal IDS.

1.0D1. Pour le niveau normal IDS, les éléments suivants sont obligatoires, dans la mesure où les mentions correspondantes figurent dans le document.

Titre propre [Indication générale du type de document] = Premier titre parallèle = Titre parallèle dans la langue de l'agence catalographique : complément du titre / première mention de responsabilité ; mention de responsabilité suivante. - Mention d'édition / première mention de responsabilité relative à l'édition, autre mention d'édition. - Mentions spécifiques au type de document. - Premier lieu de publication : Premier éditeur commercial, date de publication. - Nombre d'unités matérielles : mention d'illustration + matériel d'accompagnement (Mention de collection / mention de responsabilité ; numérotation dans la collection. Sous-collection ; numérotation dans la sous-collection)
Note(s)
Numéro normalisé

Certains types de publications, par ex. les thèses, rapports, etc. peuvent être catalogués suivant un niveau minimal défini (voir à ce sujet l'[annexe F, Niveau minimal](#)). Ces notices doivent être codées comme notices de niveau minimal, voir le manuel du format.

1.0E. Langue et écriture de la description bibliographique

1.0E1. Pour les zones énumérées ci-après, la langue et l'écriture sont (dans la mesure du possible) reprises du document.

- Titre et mention de responsabilité
- Edition
- Adresse bibliographique
- Collection

Les adjonctions faites dans ces zones le sont en principe dans la langue dans laquelle sont libellées les autres données de la zone.

Exception:

- Les adjonctions et les abréviations prescrites
- L'indication générale du type de document

Si les données sont translittérées ou transcrites, les mentions qui ne sont pas tirées de la source d'information prescrite (adjonctions) sont faites dans la même écriture que les autres données.

IDS 2: Cat.f. partie I A	Règles générales concernant la description bibliogr. 1.0. Règles générales	Version 30.04.09
-----------------------------	---	---------------------

Les signes et les symboles qui ne figurent pas dans le jeu de caractères IDS officiel (Annexe IDS H) sont remplacés par une description entre crochets, complétée, si nécessaire, par une note explicative.

Tous les éléments des autres zones sont indiqués dans la langue de l'agence catalographique. Exception: Citations et citations de titres dans les notes.

1.0F. Graphies fautives

1.0F1. Les graphies fautives sont transcrites telles qu'elles apparaissent dans le document. La rectification est saisie à la suite, placée entre crochets et introduite par i.e. (En cas de graphie fautive dans le titre propre, voir aussi [21.50.3F](#)).

The wolrd [i.e. world] of television

Paul Anthony Buck [i.e. Brick] lectures

What your child really wants to know about sex, and why / by Willam [i.e. William] Block

1.0G. Accents et signes diacritiques

1.0G1. Les accents et signes diacritiques manquants sont complétés conformément à la langue en question.

1.0H. Documents présentant plusieurs sources d'information principales

1.0H1. Documents en une seule partie

Un document constitué d'une seule unité physique est décrit sur la base de la première source d'information principale ou sur la base de la source désignée comme la première, sauf dans l'un des cas de figure suivants:

- a) Le document à cataloguer comprend plusieurs oeuvres. Il n'existe cependant aucune source d'information principale qui porte sur l'ensemble du document. Dans ce cas, les différentes sources d'information pour les différentes oeuvres sont traitées comme une source unique. (Un exemple courant est le livre qui comprend plusieurs oeuvres avec des pages de titre séparées.)
- b) Le document à cataloguer présente plusieurs sources d'information principales portant des dates de publication différentes. Dans ce cas, on accorde la préférence à la source d'information principale portant la date de publication ou de diffusion la plus récente.
- c) Les sources d'information principales représentent le document sous divers aspects, par exemple comme document isolé et comme volume d'une collection. Dans ce cas, la préférence ira à la source qui correspond à l'aspect sous lequel le document doit être traité.

IDS 2: Cat.f. partie I A	Règles générales concernant la description bibliogr. 1.0. Règles générales	Version 30.04.09
-----------------------------	---	---------------------

- d) Dans le cas d'éditions en deux langues, la source d'information principale dans la langue originale a la priorité, à moins que la traduction ne constitue l'objet de la publication, auquel cas la préférence est accordée à la source d'information principale dans la langue de la traduction.
- e) Pour les documents en plusieurs langues, la préférence ira à la source d'information principale dans la langue prédominant dans le document.
- f) Dans le cas de dictionnaires bilingues ou autres documents pour lesquels on ne peut pas parler de langue originale et de traduction, ainsi que pour les œuvres sans texte (comme par ex. la musique), on donne la préférence à la source d'information principale rédigée dans la langue ou l'écriture de la collectivité éditrice.

1.0H2. Documents en plusieurs parties / en plusieurs volumes

Un document constitué de plusieurs unités physiques est décrit sur la base de la source d'information principale de la première unité. En l'absence de première unité, on prendra la première unité disponible. S'il est impossible de déterminer la première unité, on emploiera la partie qui offre le plus d'informations. Si ce critère ne peut pas être appliqué, on choisira une unité ou un conteneur qui présente un élément commun à toutes les unités.

Si les sources d'information principales des unités suivantes divergent de celle servant de base à l'établissement de la description bibliographique, ces différences seront documentées dans une note ou, si les règles le prescrivent, elles seront rajoutées aux mentions de la première unité et seront ainsi transcrites dans la description.

IDS 2: Cat.f. partie I A	Règles générales concernant la description bibliogr. 1.10. Documents constitués de plusieurs types de supports différents	Version 30.04.09
-----------------------------	--	---------------------

1.10. Documents constitués de plusieurs types de supports différents

1.10A. Les règles de ce chapitre s'appliquent aux documents constitués de deux ou plusieurs parties, parmi lesquelles deux ou plus se trouvent sur des types de supports différents (par ex. un enregistrement sonore et un texte imprimé).

1.10B. Si l'un des types de supports du document **prédomine**, la description se fait en fonction de ce type de support et les caractéristiques des autres types de supports sont indiquées en tant que matériel d'accompagnement dans la zone de la description matérielle. Si le matériel d'accompagnement comporte un ou plusieurs titres significatifs différents du titre propre, ces titres sont mentionnés en zone 505, précédés d'un texte d'introduction en \$g.

- 300 \$a 47 diapositives
 - \$e 1 cassette sonore
- 245 \$a Atlas vorkolonialer Gesellschaften
 - \$h Document cartographique
- 300 \$a 20 f. de cartes
 - \$e 1 CD-ROM + livret d'accompagnement (15 p.)
- 245 \$a Schreiben im Studium: mit Erfolg
 - \$b ein Leitfaden
 - \$c Karl-Dieter Bunting, Axel Bitterlich, Ulrike Pospiech
- 300 \$a 160 p.
 - \$e 1 CD-ROM
- 505 \$g Titre du CD-ROM
 - \$t <<Der>> Schreibtrainer
 - \$r Ulrike Pospiech in Zus'arbeit mit Karin Müller

1.10C. Ensembles multisupports

Si le document ne comporte **aucun type de support prédominant**, les règles suivantes s'appliquent:

1.10C1. Indication générale du type de document

Elle se mentionne après le titre propre ou après le premier titre.

- 245 \$a Tableaux d'une exposition
 - \$h Ensemble multisupports
 - \$c [musique de] Modest Mussorgsky ; [tableaux d'] Ulrich Stückelberger
(Contenu: 1 fasc. de texte, 10 planches en couleur et 1 disque compact.)

IDS 2: Cat.f. partie I A	Règles générales concernant la description bibliogr. 1.10. Documents constitués de plusieurs types de supports différents	Version 30.04.09
-----------------------------	--	---------------------

245 \$a Life in the time of Charles Dickens
 \$h Ensemble multisupports
 \$c editor, Albert Ammerman
 \$j <<The>> time, the life, the works of Charles Dickens, and excerpts from Dickens on America
 \$c read by Ian Brett and Peter Howell
 (*Contenu: un film fixe et un disque sonore.*)

1.10C2. Description matérielle

On choisira parmi les deux méthodes présentées ci-dessous celle qui convient le mieux au document à décrire.

- a) Le premier élément de la description matérielle est le nombre d'unités de chaque partie ou de chaque groupe de parties appartenant à un type de support donné.

300 \$a 1 fasc. de texte (27 p.), 10 pl. en couleur, 1 disque compact

300 \$a 1 vol. (149 p.), 1 vidéocassette

300 \$a Cartes de tarot, livret d'accompagnement

300 \$a 12 diapositives, 1 cassette sonore, 1 brochure, 1 carte

- b) Pour les documents constitués d'une grande quantité de types de supports hétérogènes, on utilise un terme général (unités, pièces, parties). Le nombre d'éléments est indiqué, sauf si on ne peut pas le déterminer.

300 \$a 5 unités

300 \$a 27 pièces diverses

IDS 2: Cat.f. partie I A	Règles générales concernant la description bibliogr. 1.10. Documents constitués de plusieurs types de supports différents	Version 30.04.09
-----------------------------	--	---------------------

1.10C3. Notes

Si les parties du document multisupports comportent un ou plusieurs titres significatifs différents du titre propre, ces titres sont mentionnés en zone 505, précédés d'un texte d'introduction en \$g.

- 245 \$a <<The>> future of manufacturing
 - \$h Ensemble multisupports
 - \$c Peter F. Drucker
- 300 \$a 3 vidéocassettes, 1 classeur
- 505 \$g Vidéo 1
 - \$t <<The>> keys to the new industrial scene
- 505 \$g Vidéo 2
 - \$t Internet, Mergers and globalization
- 505 \$g Vidéo 3
 - \$t <<The>> new manufacturing executive
- 505 \$g Classeur
 - \$t Team leader's guide and manager's workbook

Si les différentes parties sont réunies dans un conteneur, on peut le mentionner en note.

- 500 Dans un coffret
- 500 Dans une boîte

Les différentes parties peuvent être décrites plus en détail dans une note.

- 500 \$a Diapositives comportant des prises de vues de la Vallée de la Mort en Californie.

1.10D. Description à plusieurs niveaux

Pour la **description à plusieurs niveaux**, il y a lieu de consulter également les règles du [chapitre IDS 13](#).

IDS 1.10E. Autres éléments des notices décrivant des ensembles multisupports

Les éléments suivants des notices décrivant des ensembles multisupports sont récapitulés dans l'[annexe IDS M, "Aide-mémoire pour le catalogage des non-livres", partie 6](#):

- Format de la notice (zone FMT)
- Guide (leader) position 06, "Type de document"
- Indication générale du type de document (zone 245, sous-zone \$h)
- Codification du type de document (zones 906 et 907).